



NATIONS UNIES



**NEUVIÈME CONGRÈS
DES NATIONS UNIES
POUR LA PRÉVENTION DU CRIME
ET LE TRAITEMENT DES DÉLINQUANTS**

Le Caire, Egypte, 29 avril – 8 mai 1995

Distr. GENERALE

A/CONF.169/13/Add.1

15 décembre 1994

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

**SYSTEMES DE JUSTICE PENALE ET DE POLICE : GESTION ET AMELIORATION
DE LA POLICE ET D'AUTRES SERVICES DE REPRESSION, DU PARQUET,
DES TRIBUNAUX ET DU SYSTEME PENITENTIAIRE ET ROLE DES AVOCATS**

Additif

**Le Réseau d'information des Nations Unies sur la criminalité et la justice :
dimensions actuelles et futures - vers l'établissement d'un centre documentaire
des Nations Unies sur la criminalité et la justice**

Rapport intérimaire établi par le Secrétariat

Résumé

Le présent rapport a été établi conformément à la section IV de la résolution 1994/19 du Conseil économique et social, dans laquelle le Conseil recommandait que l'atelier intitulé "Coopération et assistance internationales pour la gestion du système de justice pénale : informatisation des activités de justice pénale et élaboration, analyse et utilisation des informations sur la justice pénale" examine des questions telles que les moyens rentables de promouvoir l'obtention de données. Le présent rapport passe en revue les progrès réalisés dans le développement du Réseau d'information des Nations Unies sur la criminalité et la justice, examine son champ d'application et les activités prévues et souligne en particulier les besoins et les difficultés d'ordre logistique et technique liés à la diffusion électronique des informations relatives à la criminalité destinées aux pays en développement et venant de ces pays.

*A/CONF.169/1.

TABLE DES MATIERES

| | <i>Paragraphes</i> | <i>Page</i> |
|--|--------------------|-------------|
| INTRODUCTION | 1-26 | 3 |
| A. Cadre réglementaire | 1-15 | 3 |
| B. Contexte technique | 16-26 | 5 |
| I. SERVICES ASSURES PAR LE RESEAU D'INFORMATION DES NATIONS UNIES SUR LA CRIMINALITE ET LA JUSTICE | 27-35 | 8 |
| II. ROLE IMPORTANT QUE JOUE LE RESEAU D'INFORMATION DES NATIONS UNIES SUR LA CRIMINALITE ET LA JUSTICE DANS LA SOCIETE MONDIALE DE L'INFORMATION | 36-47 | 11 |
| A. Accessibilité du Réseau d'information des Nations Unies sur la criminalité et la justice | 36-37 | 11 |
| B. Informations sur les pays en développement | 38-40 | 11 |
| C. Avantages pratiques de l'échange électronique d'informations | 41-47 | 12 |
| III. PROBLEMES ET DEFIS | 48-56 | 14 |
| A. Mondialisation de la justice pénale et diversité des politiques en la matière | 48 | 14 |
| B. Diffusion électronique de l'information sur la justice pénale et fiabilité de cette information | 49-52 | 14 |
| C. Bibliothèques électroniques | 53 | 15 |
| D. Participation des pays en développement | 54-56 | 16 |
| IV. FUTUR DU RESEAU D'INFORMATION DES NATIONS UNIES SUR LA CRIMINALITE ET LA JUSTICE | 57-61 | 17 |
| A. Transfert du réseau d'information des Nations Unies sur la criminalité et la justice à l'Office des Nations Unies à Vienne | 57 | 17 |
| B. Rôle des gouvernements, des instituts régionaux et interrégionaux et autres instances | 58-60 | 17 |
| C. Autres implications | 61 | 18 |
| V. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS | 62-69 | 18 |
| A. Composition du Réseau d'information des Nations Unies sur la criminalité et la justice | 62-63 | 18 |
| B. Type et portée de l'information | 64-65 | 19 |
| C. Utilisation et fournitures de l'information | 66-68 | 19 |
| D. Assistance aux pays en développement | 69 | 19 |
| <i>Annexe.</i> Relier les pays en développement à Internet | | 21 |

INTRODUCTION

A. Cadre réglementaire

1. Dans sa résolution 1993/32 concernant la préparation du neuvième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, le Conseil économique et social a approuvé le programme de travail du neuvième Congrès, notamment l'organisation d'un atelier intitulé "Coopération et assistance internationales pour la gestion du système de justice pénale : informatisation des activités de justice pénale et élaboration, analyse et utilisation des informations sur la justice pénale".
2. A la section IV de sa résolution 1994/19, le Conseil a recommandé que l'atelier évalue les progrès de l'informatisation et de l'utilisation des informations à des fins de prise de décisions et de gestion depuis le huitième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, qui s'est tenu à La Havane du 27 août au 7 septembre 1990. Le Conseil a également recommandé que l'atelier examine des questions telles que les moyens rentables de promouvoir l'obtention de données.
3. Dans sa résolution 1986/11, le Conseil a invité le Secrétaire général à mettre tout en œuvre pour, notamment, créer en coopération avec les instituts des Nations Unies et d'autres entités intéressées, un réseau mondial d'information sur la criminalité et la justice pénale dont le Service de la prévention du crime et de la justice pénale du Secrétariat serait l'élément moteur et qui comprendrait un mécanisme pour la centralisation des éléments d'information fournis par les organisations non gouvernementales et les institutions scientifiques. Conformément à cette résolution, une série de réunions préparatoires informelles s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies et à Vienne. Ces réunions ont permis d'examiner différents moyens de doter le Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale d'un mécanisme d'information rentable et moderne.
4. Le Réseau d'information des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNCJIN)^{*} a été créé en septembre 1988, en collaboration avec l'École de justice pénale de l'Université de l'Etat de New York, à Albany. Les membres fondateurs du Réseau sont le Service de la prévention du crime et de la justice pénale ainsi que les instituts ci-après qui coopèrent avec l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale : l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI)^{**}; l'Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient; l'Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Amérique latine; l'Institut européen pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance affilié à l'Organisation des Nations Unies^{***}; le Centre arabe d'études et de formation en matière de sécurité; l'Institut australien de criminologie; et le Centro Nazionale di Prevenzione e Difesa Sociale.
5. Dans sa résolution 1989/68, le Conseil économique et social a prié le Secrétaire général d'obtenir les ressources voulues pour mener à bien la mise en place d'un réseau mondial d'information sur la prévention du crime et la justice pénale et, notamment, de recruter un spécialiste qui en assurerait l'exploitation, de façon à en garantir l'accès à tous les utilisateurs potentiels et à tirer parti des réseaux d'information existants.

^{*} Anciennement dénommé Réseau international d'information des Nations Unies sur la justice pénale.

^{**} Anciennement dénommé Institut de recherche des Nations Unies sur la défense sociale.

^{***} Anciennement dénommé Institut d'Helsinki pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance, affilié à l'Organisation des Nations Unies.

6. En 1991, un financement extrabudgétaire a été obtenu pour le Réseau auprès du Bureau des statistiques de la justice du Département de la justice des Etats-Unis d'Amérique, et cette aide a été maintenue jusqu'à la fin de 1994*.

7. Un rapport du Secrétariat sur l'informatisation de l'administration de la justice pénale (A/CONF.144/14 et Add.1) a été examiné par le huitième Congrès sous le point 4 de l'ordre du jour concernant les politiques de justice pénale et les problèmes de l'emprisonnement, les autres sanctions pénales et les mesures de substitution (sujet II).

8. Sur recommandation du huitième Congrès, l'Assemblée générale a adopté la résolution 45/109, dans laquelle elle a souligné les problèmes communs que rencontraient tous les Etats Membres pour administrer et informatiser la justice pénale. Dans la même résolution, elle a prié le Secrétaire général, agissant en coopération avec le réseau des instituts des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, de renforcer le Réseau mondial d'information sur le crime et la justice pénale, notamment : a) en renforçant la communication entre Etats Membres par un réseau d'information électronique et b) en établissant et en diffusant des publications, rapports et bulletins appropriés.

9. La Réunion régionale européenne pour la préparation du neuvième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, qui s'est tenue à Vienne du 28 février au 4 mars 1994, a jugé nécessaire de recourir aux techniques d'information les plus modernes pour promouvoir la coopération policière internationale (A/CONF.169/RPM.3 et Corr.1, par. 80). Elle a recommandé que l'atelier sur la coopération et l'assistance internationales pour la gestion du système de justice pénale, qui doit se tenir dans le cadre du neuvième Congrès, fournisse un mécanisme permettant de déterminer quels sont les besoins en matière de création d'infrastructures statistiques lorsque celles-ci sont essentielles pour améliorer les systèmes nationaux d'établissement de rapports statistiques (A/CONF.169/RPM.3 et Corr.1, résolution, section I). Elle a proposé que le neuvième Congrès énonce des suggestions pratiques sur la manière de mobiliser et d'intégrer les services des centres d'information actuels dans les différents pays, afin de fournir aux Etats des informations précises sur les pratiques efficaces en matière de gestion et d'administration du système de justice pénale, y compris des services de police (A/CONF.169/RPM.3 et Corr.1, par. 86).

10. La Réunion régionale de l'Asie occidentale préparatoire au neuvième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, qui s'est tenue à Amman du 20 au 24 mars 1994, a invité le neuvième Congrès à étudier les moyens de développer diverses formes de coopération technique, consistant par exemple à offrir des programmes de formation et de recherche et à élaborer des manuels (A/CONF.169/RPM.5, résolution, section I). Elle a exprimé sa gratitude au Centre arabe d'études et de formation en matière de sécurité pour le rôle important qu'il jouait en facilitant l'exercice de la fonction de coordination générale de l'Organisation des Nations Unies, notamment en accueillant les réunions de coordination des programmes conjoints des entités des Nations Unies s'occupant de prévention du crime et de justice pénale (A/CONF.169/RPM.5, résolution, section I.A). Elle a demandé aux Etats Membres de continuer à encourager la coopération entre leurs secteurs nationaux de prévention du crime et de justice pénale afin d'améliorer l'échange de renseignements, en particulier au niveau régional (A/CONF.169/RPM.5, résolution, section I.B).

11. A la section IV de sa résolution 1993/34, le Conseil économique et social a prié le Secrétaire général de renforcer et d'élargir les fonctions du centre d'échanges du Service de la prévention du crime et la justice pénale et d'organiser des cours de formation qui permettent aux spécialistes de la justice pénale, notamment

*Jusqu'à la fin de 1992, le Réseau a été exploité par l'intermédiaire d'un service d'information hôte dénommé Réseau coopératif de télécommunication, qui était le réseau hôte le moins cher et le plus fiable disponible à l'époque. Le Réseau coopératif de télécommunication avait été spécialement créé pour s'occuper de l'aspect international des réseaux informatiques. Il servait également de point d'accès à d'autres réseaux. Le coût en était élevé, de sorte que seuls les instituts régionaux et un petit nombre d'universités en étaient membres. L'UNCJIN comptait une cinquantaine de membres en 1990, lorsqu'il a été connecté à Internet. Aujourd'hui, l'affiliation est gratuite (seul l'accès à Internet est exigé), les membres sont dix fois plus nombreux et les bases de données sont beaucoup plus étendues dans la mesure où les coûts de stockage sont maintenus à un niveau minimal.

à ceux des pays en développement, de se familiariser avec les services du Réseau d'information des Nations Unies sur la justice pénale.

12. Dans sa résolution 3/3, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, rappelant les résolutions 1992/22 et 1993/34, section IV, du Conseil économique et social, a recommandé de donner au Réseau international d'information des Nations Unies sur la justice pénale la nouvelle appellation de Réseau d'information des Nations Unies sur la criminalité et la justice.

13. Dans sa résolution 1993/56, le Conseil économique et social a réaffirmé qu'il accordait une grande priorité à l'accès aisé, économique, simple et sans entrave des Etats Membres aux bases de données informatisées et aux systèmes et services d'information de l'Organisation des Nations Unies, lesquels ne cessaient de se développer. Le Secrétaire général a fait rapport au Conseil, lors de sa session de fond de 1994, sur les mesures prises en application de cette Résolution, y compris sur les activités de l'Organisation des Nations Unies utilisant le réseau Internet (E/1994/98).

14. Le Conseil économique et social, sur recommandation de la Commission à sa troisième session, a adopté la résolution 1994/19. A la section II de cette résolution, le Conseil a invité le neuvième Congrès à examiner des mesures pratiques pour promouvoir, en cas de besoin, les échanges de données d'expérience et d'informations sur la coopération internationale, y compris l'établissement et le développement de depositaires d'informations sur la législation nationale, les statistiques et autres données.

15. Le présent rapport donne des renseignements sur les progrès réalisés dans le développement de l'UNCJIN en tant que moyen de faciliter, par l'établissement de réseaux électroniques, l'accès aux informations relatives à la criminalité et à d'autres questions. Dans sa résolution 1994/18, le Conseil économique et social a invité les Etats Membres à assurer la diffusion la plus large possible des normes et règles des Nations Unies dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale. Dans sa résolution 1994/22, le Conseil a souligné que la fourniture d'une assistance technique par, notamment, la diffusion et l'échange d'informations était l'un des moyens les plus efficaces d'intensifier la coopération internationale. A la troisième session de la Commission, on a fait observer qu'une large diffusion de ces règles et normes contribuerait à la célébration, au cours de la période 1990-1999, de la Décennie des Nations Unies pour le droit international¹. La Commission a noté qu'il était nécessaire d'intensifier les échanges d'informations entre les Etats au sujet de la législation et des procédures². On a également noté que la participation d'institutions de recherche³ avait permis l'établissement d'une base scientifique satisfaisante³. On a indiqué que les transferts de connaissances et d'autres formes d'assistance mutuelle avaient été utiles au niveau mondial; le Service de la prévention du crime et de la justice pénale pourrait jouer un rôle plus central en promouvant ces formes d'assistance mutuelle si la capacité de son programme était renforcé³.

B. Contexte technique

16. Les réunions régionales préparatoires au neuvième Congrès ont examiné les questions liées à la mise en place d'une infrastructure mondiale propre à assurer un échange efficace et rentable des informations relatives à la justice pénale. La Réunion régionale préparatoire pour l'Afrique du neuvième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, qui s'est tenue à Kampala du 14 au 18 février 1994, a rappelé la nécessité de créer une base de données plus fiable sur la justice pénale dans la région. Elle a exprimé l'espoir qu'avec les progrès de l'informatisation et grâce à une assistance à la mise en place de capacités nationales pour la collecte d'informations statistiques, le nombre de pays africains collaborant aux enquêtes mondiales des Nations Unies sur la criminalité augmenterait encore (A/CONF.169/RPM.2, par. 74).

17. La Réunion régionale préparatoire pour l'Asie et le Pacifique du neuvième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, qui s'est tenue à Bangkok du 17 au

¹Dont un grand nombre sont représentées à l'UNCJIN.

21 janvier 1994, a noté dans sa résolution que la Charte des Nations Unies conférait aux Etats Membres l'obligation de réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux (A/CONF.169/RPM.1/Rev.1, résolution). Elle a souligné que la majorité des systèmes de justice pénale, à l'heure actuelle, accusaient du retard par rapport aux nouvelles approches et techniques mises au point - en matière de technologie de l'information notamment - qui étaient largement utilisées dans d'autres domaines avec beaucoup d'efficacité. Une meilleure efficacité et une meilleure efficacité viendraient sans doute récompenser les investissements judicieusement consentis en matière de méthodes et de techniques nouvelles. On a recommandé, notamment, pour améliorer les systèmes de justice pénale et de police, de renforcer les échanges de vues et de savoir-faire entre les pays, sur les plans international, régional et bilatéral et, également, de renforcer le rôle de coordination des organismes compétents des Nations Unies (A/CONF.169/RPM.1/Rev.1, par. 46 et 48).

18. Le XXème siècle a été le témoin d'une évolution rapide des technologies de l'information, évolution dont le rythme a été particulièrement spectaculaire au cours de la dernière décennie. L'apparition de l'ordinateur personnel et sa transformation rapide en une unité compacte autonome dotée d'une puissance égale à celle qu'avait un ordinateur central il y a tout juste dix ans font que l'on peut désormais stocker et gérer de très grandes quantités d'informations, comme cela n'avait encore jamais été possible. En outre, la révolution intervenue dans les technologies de la communication - fibres optiques et transmissions par satellite - permet maintenant de véhiculer de grandes quantités d'informations n'importe où dans le monde, en une fraction de seconde*.

19. Il importe de reconnaître l'ampleur, dans le monde, de la révolution qui a marqué la technologie de l'information et des communications. Cela ne veut pas dire que ces changements révolutionnaires soient apparus ou se soient manifestés de la même manière dans chaque pays ou région du monde. Mais les changements intervenus n'ont laissé de côté aucune région. La télévision par satellite peut atteindre toutes les parties du globe. Le réseau informatique mondial s'adresse à tous les pays dotés d'un système téléphonique et, grâce à la technologie des satellites, il peut atteindre par satellite les pays qui n'ont pas même le téléphone. Les spécialistes de la révolution de l'information ont fait observer que la société de l'information transcendait toutes les barrières, qu'elles soient d'ordre politique, social ou économique⁴.

20. Cela signifie que les pays peu développés risquent de pâtir de cette explosion de l'information. Autrement dit, ils peuvent être en mesure de recevoir des transmissions par satellite, par exemple, mais non d'apporter une contribution au flux de l'information. L'information circule dans un sens et n'est pas interactive. Tel est le cas en particulier, des systèmes de communications de masse comme la télévision et la radio et les médias imprimés de grande diffusion. Jusqu'à l'avènement de la télévision, l'amélioration des taux d'alphabétisation dans les Etats était une arme à double tranchant. Avec l'alphabétisation à partir de matériels imprimés, il était devenu possible de recevoir, le flux d'information diffusé à sens unique par des médias imprimés. Dans une certaine mesure, la télévision a fait évoluer cette situation : il n'est pas nécessaire de savoir lire pour obtenir des informations de la télévision.

21. Cette observation a conduit de nombreuses personnes s'intéressant à l'enseignement public, à l'alphabétisation et à l'accès à l'information, à préconiser l'élaboration d'un nouveau concept : l'acquisition d'une culture de l'information, laquelle consiste à développer chez l'individu la capacité non seulement de lire mais aussi d'apprécier, d'un point de vue critique, la valeur et la validité de l'information et également de rechercher l'information qui est nécessaire. Cette approche implique que l'apprenant soit actif, par opposition au modèle plus traditionnel de l'apprenant passif, lequel reçoit passivement l'information qui lui est communiquée par des individus ou des organisations qui ont la mainmise sur les différents médias imprimés et visuels⁵.

22. C'est le flux de l'information classique, à sens unique, qui est actuellement visé. Les systèmes de réseaux d'ordinateurs sont interactifs et ils permettent à tous ceux qui y sont reliés d'y avoir librement accès.

* Pour un examen critique du processus de démocratisation de la connaissance, voir Neil Postman, *Technopoly* (New York, Vintage, 1993).

Sur un réseau comme Internet, il est possible de donner des informations et d'en recevoir sans que ceux qui interviennent dans le flux d'information aient connaissance de l'étendue des pouvoirs des autres participants, de leurs qualifications ou de leur condition sociale^{*}. Ainsi, l'échange d'information selon ce modèle favorise-t-il la démocratisation de la connaissance. Toutefois, en raison de la complexité croissante du flux de l'information et des difficultés rencontrées dans l'analyse de l'information obtenue de cette manière, l'alphabétisation à proprement parler ne suffit plus. La notion d'alphabétisation a donc cédé le pas à celle d'acquisition d'une culture de l'information^{**}.

23. Il y a eu non seulement une révolution dans les technologies de l'information et dans les communications mais aussi une explosion de l'information dans le domaine de la justice pénale. Les programmes de formation en matière de justice pénale continuent de se développer dans le monde entier et le volume des recherches publiées a atteint un niveau sans précédent. Les établissements publics nationaux et les instituts de recherche ont aussi commencé à produire et à diffuser de grandes quantités d'information sur leur système de justice pénale et sur la prévention du crime et le traitement des délinquants. Cette évolution est importante en ce sens que nombre des efforts entrepris pour diffuser l'information s'appuient sur une grande diversité de bulletins d'information fréquemment publiés. Les bulletins d'information font un retour en force depuis la révolution survenue dans l'édition électronique. Ils se prêtent également à la diffusion électronique via Internet, comme indiqué ci-dessous.

24. Tous les changements évoqués plus haut ont culminé dans ce que l'on dénomme les "autoroutes de l'information" dont Internet est l'élément central. Internet est une agglomération de réseaux informatiques qui sont reliés en vertu de divers protocoles et règles d'exploitation. La principale caractéristique d'Internet est son mode de connexion de portée mondiale. Le courrier électronique assuré par Internet est actuellement accessible dans plus de 150 pays dont un bon nombre sont des pays en développement^{***}. En fait, Internet n'est pas dirigé par une organisation ou un organe particulier. Le réseau est constitué de nombreux réseaux plus petits simplement interconnectés, qui ont différents buts et objectifs.

25. Le développement d'Internet au cours des deux dernières années a été extrêmement rapide. Au 4 août 1994, on pouvait joindre 3,2 millions d'ordinateurs, ce qui représente une hausse de 81 % sur un an et une hausse encore plus sensible sur six mois. Un million de nouveaux hôtes sont venus s'ajouter au cours des six premiers mois de 1994. Selon certaines indications, Internet compte une trentaine de millions d'utilisateurs et ce nombre devrait doubler d'ici un an⁶. La principale raison de cet accroissement rapide du nombre d'utilisateurs d'Internet tient peut-être au fait que le coût de connexion à ce réseau a considérablement baissé au cours des trois dernières années. De nombreux particuliers travaillant pour des universités et des instituts de recherche ou pour des administrations publiques y ont accès gratuitement ou à peu de frais. Par ailleurs, le coût commercial de l'accès à Internet est devenu beaucoup plus abordable, bien que certains coûts de communication en Europe et dans d'autres régions du monde en dehors des Etats-Unis restent relativement élevés.

^{*} La communication en ligne, peut-être le *nec plus ultra* de l'échange démocratique d'information, élimine les barrières. Les gens peuvent être ce qu'ils veulent être. Les timides deviennent audacieux. Un commis comptable communique sur le même plan qu'un haut responsable (T. LaQuey et J. Ryer, *The Internet Companion* (Reading, Massachusetts, Addison-Wesley, 1993)).

^{**} Certains organismes considèrent comme un droit fondamental de tous les individus le fait qu'ils aient accès à l'information et qu'ils puissent l'utiliser pour améliorer leur qualité de vie, réussir dans leur travail et s'acquitter de leurs responsabilités civiques (P. S. Breivik, "Education for the information age", D. W. Farmer et T. F. Mech, dir. publ., *New Directions for Higher Education*, N° 78, été 1992).

^{***} Au 4 août 1994, tous les services assurés par Internet étaient disponibles dans les pays ou régions ci-après : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Antarctique, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Croatie, Chypre, Danemark, Egypte, Equateur, Espagne, Estonie, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Grèce, Hong-kong, Hongrie, Islande, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Italie, Japon, Koweït, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macao, Malaisie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Norvège, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay et Venezuela.

26. Les divers services offerts par Internet montrent que la capacité d'échanger et de diffuser des informations n'a jamais été aussi développée. Cette évolution est encore plus importante que celle rendue possible par la presse de Gutenberg. Jamais encore auparavant, un tel processus d'échange d'informations - ouvert, bon marché, interactif et à double sens - n'avait été possible. C'est ce qui distingue Internet de tous les autres phénomènes qui ont contribué à l'apparition de la société mondiale de l'information.

I. SERVICES ASSURÉS PAR LE RESEAU D'INFORMATION DES NATIONS UNIES SUR LA CRIMINALITE ET LA JUSTICE

27. Les services assurés par l'UNCJIN sur Internet peuvent se diviser en trois catégories : a) un accès structuré aux données relatives à la justice pénale et aux données connexes; b) le stockage, l'accumulation et la diffusion de bases de données; et c) l'échange libre d'information par panneaux d'affichage et téléconférences.

28. Un accès structuré aux données relatives à la justice pénale et aux données connexes est obtenu par l'intermédiaire du système Gopher de l'UNCJIN. Gopher est le nom donné à un type particulier de logiciel relié à Internet qui aide l'utilisateur à trouver les données ou les informations qui peuvent lui être nécessaires. En choisissant des articles sur une série de menus proposés par Gopher, l'utilisateur peut se diriger au travers de la masse d'informations et rechercher celles dont il a besoin. Gopher est non seulement facile à utiliser en raison de son système de menus, mais il permet aussi à l'utilisateur de rechercher les menus de tous les systèmes Gopher sur n'importe quel ordinateur doté d'un tel programme, n'importe où dans le monde, pour peu que cet ordinateur soit relié à Internet. De ce fait, Gopher est extrêmement puissant, étant entendu que chaque menu Gopher est relié à tous les autres menus Gopher. Il sert de passerelle ou de point d'accès pour les autres systèmes Gopher dans le monde entier. Ainsi, par exemple, avec le système Gopher de l'UNCJIN est-il possible d'accéder au système Gopher du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ou au système Gopher de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de faire des recherches ou de naviguer à volonté dans leurs menus. Le grand intérêt de cet accès tient au fait que le lieu où se situe l'information n'a plus d'importance, l'information pouvant se trouver sur un ordinateur au Caire, à New York, à Tokyo ou à Vienne. Cette révolution dans l'interconnection - qui a donné lieu aux "autoroutes de l'information" - dispense de la nécessité d'avoir un gros ordinateur central. Internet a effectivement transformé le nombre considérable de petits ordinateurs de bureau en un énorme ordinateur mondial.

29. Conformément aux divers mandats conférés par les organes directeurs, qui sont exposés à la section A ci-dessus, l'UNCJIN est tenu de mettre au point, de stocker et de diffuser des bases de données concernant le programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, et en particulier les activités du Service de la prévention du crime et de la justice pénale et des instituts et entités, intergouvernementaux et non gouvernementaux, qui coopèrent dans le cadre du programme. En conséquence, on dispose avec le système Gopher de l'UNCJIN d'une large gamme d'informations, comprenant des sélections de statistiques des enquêtes de l'ONU sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale, des profils nationaux sur la justice pénale établis par des instituts interrégionaux et régionaux, toutes les normes, règles et directives de l'ONU en matière de prévention du crime et de justice pénale, des statistiques et rapports relatifs à la criminalité émanant de divers gouvernements (par exemple, des communiqués de presse et des rapports du Bureau des statistiques de la justice du Département de la justice des Etats-Unis), des bulletins publiés par divers instituts de justice pénale et d'autres organisations non gouvernementales s'intéressant à la justice pénale au plan international et le répertoire mondial des instituts de criminologie. Un menu du système Gopher de l'UNCJIN peut se présenter comme suit :

1. About UNCJIN (Données sur l'UNCJIN)
2. United Nations rules (Règles de l'Organisation des Nations Unies)
3. Available information from UNCJIN (Informations disponibles auprès de l'UNCJIN)
4. United Nations criminal justice country profiles (Profils nationaux sur la justice pénale établis par l'ONU)

5. United Nations Development Programme (Programme des Nations Unies pour le développement)
 6. Bureau of Justice Statistics documents (Documents du Bureau des statistiques de la justice)
 7. United States Supreme Court decisions, recent (Décisions récentes de la Cour suprême des Etats-Unis)
 8. World Criminal Justice Library Network (Réseau mondial de bibliothèques de justice pénale)
 9. CIA World Factbook 1992
 10. Center for the Study of Constitutionalism in Eastern Europe (Centre d'étude du constitutionnalisme en Europe orientale)
 11. World Health Organization Gopher (Gopher - Organisation mondiale de la santé)
 12. F.B.I. Gopher
 13. Foreign and international law: primary documents and commentary (Droit étranger et international : documents de base et commentaires)
30. En choisissant le premier article sur le menu ci-dessus, on peut obtenir ce qui suit :
1. Index of available rules from the United Nations (Index des règles disponibles auprès de l'Organisation des Nations Unies)
 2. Standard Minimum Rules for the Treatment of Prisoners (Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus)
 3. Declaration on the Protection of All Persons from Being Subjected to Torture and Other Cruel, Inhuman or Degrading Treatment (Déclaration sur la protection de toutes les personnes contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants)
 4. Code of Conduct for Law Enforcement Officials (Code de conduite pour les responsables de l'application des lois)
 5. Safeguards guaranteeing protection of the rights of those facing the death penalty (Garanties pour la protection des droits des personnes passibles de la peine de mort)
 6. Milan Plan of Action (Plan d'action de Milan)
 7. Guiding Principles for Crime Prevention and Criminal Justice in the Context of Development and a New International Economic Order (Principes directeurs relatifs à la prévention du crime et à la justice pénale dans le contexte du développement et d'un nouvel ordre économique international)
 8. Basic Principles on the Independence of the Judiciary (Principes fondamentaux relatifs à l'indépendance de la magistrature)
 9. Model Agreement on the Transfer of Foreign Prisoners and recommendations on the treatment of foreign prisoners (Accord type relatif au transfert des détenus étrangers et recommandations relatives au traitement des détenus étrangers)
 10. United Nations Standard Minimum Rules for the Administration of Juvenile Justice (Ensemble de règles minima des Nations Unies concernant l'administration de la justice pour mineurs)
 11. Declaration of Basic Principles of Justice for Victims of Crime and Abuse of Power (Déclaration des principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité et aux victimes d'abus de pouvoir)
 12. United Nations Standard Minimum Rules for Non-custodial Measures (The Tokyo Rules) (Règles minima des Nations Unies pour l'élaboration de mesures non privatives de liberté) (Règles de Tokyo)
 13. United Nations Guidelines for the Prevention of Juvenile Delinquency (The Riyadh Guidelines) (Principes directeurs des Nations Unies pour la prévention de la délinquance juvénile) (Principes directeurs de Riyad)
 14. United Nations Rules for the Protection of Juveniles Deprived of their Liberty (Règles des Nations Unies pour la protection des mineurs privés de liberté)
 15. Basic Principles on the Use of Force and Firearms by Law Enforcement Officials (Principes de base relatifs au recours à la force et à l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois)
 16. Basic Principles on the Role of Lawyers (Principes de base relatifs au rôle du barreau)

17. Guidelines on the Role of Prosecutors (Principes directeurs applicables au rôle des magistrats du parquet)
18. Model Treaty on Extradition (Traité type d'extradition)

31. Un accès est assuré à toutes les grandes bibliothèques de justice pénale du monde (y compris à leurs listes actualisées d'acquisition par l'intermédiaire du Réseau mondial de bibliothèques de justice pénale. En outre, un accès est assuré à divers journaux électroniques spécialisés dans la justice pénale, aux documents énonçant les dispositions constitutionnelles d'un nombre croissant de pays du monde entier, aux organismes des Nations Unies (PNUD, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et OMS) et à divers organismes publics aux Etats-Unis, comme le Département d'Etat et le Département de la justice. Cela n'est toutefois qu'un petit exemple de ce qui est disponible. Il est impossible de couvrir toutes les sources d'information accessibles car elles sont très nombreuses et elles évoluent de jour en jour.

32. Le service le plus récent dont s'est doté l'UNCJIN est un protocole de transfert de fichiers* qui permet de retrouver des fichiers informatiques à partir d'un site particulier. Les fichiers peuvent se présenter sous n'importe quelle forme et être recherchés par tout utilisateur qui a) est connecté à Internet et b) a un protocole de transfert de fichiers. Les données intéressant les première, deuxième et troisième enquêtes de l'ONU sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale sont disponibles auprès de l'UNCJIN sous divers formats informatiques et statistiques. Ce service est un peu plus difficile à utiliser que d'autres dans la mesure où il exige une certaine connaissance des commandes de la programmation, mais il convient particulièrement bien aux chercheurs qui veulent obtenir des ensembles de données pour effectuer des recherches et des analyses.

33. L'échange d'informations est l'objectif le plus important de l'UNCJIN. Le système Gopher de l'UNCJIN permet à des utilisateurs du monde entier d'accéder assez facilement aux informations et aux bases de données. Il est également assez aisé pour l'UNCJIN de garder en réserve des sections des menus Gopher pour des bases de données et d'autres sources d'information. Quand les organisations nationales font circuler des données et d'autres informations statistiques sur leur pays, elles ouvrent essentiellement la voie à l'échange d'informations. La manière la plus efficace et la plus directe d'échanger des informations, toutefois, se fait par l'UNCJIN-L, qui se présente sous la forme d'une liste et d'un panneau d'affichage électroniques.

34. L'UNCJIN-L se compose essentiellement d'une liste d'utilisateurs qui sont reliés électroniquement les uns aux autres de sorte qu'à chaque fois que l'un d'eux enregistre un message, celui-ci est immédiatement adressé à tous les autres utilisateurs inscrits sur la liste. L'UNCJIN-L compte maintenant près de 500 membres et le nombre de ses adhérents s'accroît rapidement. Les informations échangées par les utilisateurs inscrits sur la liste ont trait à diverses questions allant de l'annonce de conférences et de réunions organisées dans le monde, aux offres d'emploi, à la description de nouveaux programmes de formation en matière de justice pénale, aux demandes d'aide pour trouver certains types d'information nécessaires à la recherche ou à l'élaboration des lois, ou encore à des discussions sur d'importantes questions d'actualité telles que les sévices à enfants, l'ampleur de la criminalité, l'âge de la responsabilité pénale, la relation entre le maintien de la paix et le maintien de l'ordre, la liberté de parole, les objectifs de la peine, les conditions d'incarcération et les conditions de la réinsertion. Plus les utilisateurs seront nombreux et plus ce service offrira d'avantages. Quelques exemples marquants de son utilité sont exposés à la section II ci-dessous.

35. Le panneau d'affichage de l'UNCJIN-L et le protocole de transfert de fichiers de l'UNCJIN sont particulièrement importants pour le pays en développement. Les utilisateurs qui n'ont pas entièrement accès à Internet peuvent accéder à ces services par courrier électronique. Nombre des connections établies avec Internet permettent uniquement un échange par courrier électronique. Ces connections sont habituellement les seules possibles dans les pays en développement. Les méthodes de connection des pays en développement à

* Il s'agit d'un ensemble de procédures qui permettent à un ordinateur de "parler" à un autre ordinateur de manière à ce que ses fichiers puissent être consultés (voir également Raul Zambrano, "Sustainable development network: extending the links and their value", *Logon*, N° 25, juin 1994, p. 7; et Mutawakilu A. Tiarniyu, "Sub-Saharan Africa and the paperless society: a comment and a counterpoint", *Journal of the American Society for Information Science*, vol. 40, N° 5 (1989), p. 325 à 328).

Internet sont exposées dans l'annexe au présent rapport. Si les procédures sont peut-être plus contraignantes que pour accéder directement au système Gopher ou au protocole de transfert de fichiers de l'UNCJIN, elles sont néanmoins efficaces et, une fois assimilées, peuvent être mises facilement en pratique.

II. ROLE IMPORTANT QUE JOUE LE RESEAU D'INFORMATION DES NATIONS UNIES SUR LA CRIMINALITE ET LA JUSTICE DANS LA SOCIETE MONDIALE DE L'INFORMATION

A. Accessibilité du Réseau d'information des Nations Unies sur la criminalité et la justice

36. L'information est la clef de la responsabilité et la responsabilité est l'élément essentiel d'une "bonne administration". Plus les gouvernements fournissent d'informations concernant le fonctionnement des systèmes de justice pénale et les caractéristiques de la criminalité dans leur pays, plus la possibilité d'être comptable de ses actes est grande. Il peut être particulièrement intéressant pour les gouvernements d'observer par exemple comment les autres gouvernements administrent et dépensent les ressources consacrées à la justice pénale, les différences dans le nombre des crimes signalés dans d'autres pays et dans le nombre des délinquants, l'importance du recours à l'incarcération comme sanction pénale, les types de programmes de prévention de la criminalité ainsi que les effectifs et la qualité des forces de police et des tribunaux. L'échange d'informations concernant ces questions et d'autres qui leur sont liées contribue à créer un climat de responsabilité gouvernementale pour la prévention du crime et la justice pénale et favorise la formulation de politiques rationnelles.

37. Tant que le Réseau d'information des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNCJIN) n'était pas connecté à Internet, cependant, la diffusion des informations en matière de justice pénale se limitait à la distribution de documents officiels et de bulletins d'informations. La vente et la distribution de publications des Nations Unies sur support papier coûte cher. En outre, les séries de données provenant des enquêtes des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale étaient, de l'avis général, difficiles à se procurer. Le fait de pouvoir disposer sur Internet des informations des Nations Unies sur la prévention du crime et la justice pénale a radicalement changé la situation. Les informations du programme Gopher ou du protocole de transfert des fichiers de l'UNCJIN peuvent, en théorie, être directement accessibles aux quelque 30 millions d'utilisateurs d'Internet. Tous ces utilisateurs ne consulteront pas les bases de données de l'UNCJIN mais le nombre de ceux qui utilisent ces informations sera certainement beaucoup plus élevé.

B. Informations sur les pays en développement

38. Le programme Gopher de l'UNCJIN permet d'obtenir des informations sur les pays en développement en appuyant sur une touche. Ainsi, une personne qui exécute ce programme peut accéder au menu ci-après sous la rubrique "Peace, human rights and social justice in developing countries" (Paix, droits de l'homme et justice sociale dans les pays en développement) :

1. What is PeaceNet? (Qu'est-ce que PeaceNet ?)
2. Organizations on PeaceNet (a sample) (Organisations reliées à PeaceNet (échantillon))
3. Africa networking on PeaceNet (Réseau africain sur PeaceNet)
4. Balkans/Ex-Yougoslavia
5. Central America and Mexico information

* Pour des instructions détaillées sur la manière d'accéder par courrier électronique aux panneaux d'affichage et aux bases de données via le protocole de transfert de fichiers sur Internet, voir Clay Shirky, *The Internet by e-mail* (Emmeryville, Californie, Ziff-Davis, 1994).

** Voir le rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement des quatrième et cinquième enquêtes sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale et les initiatives en cours pour acquérir, traiter et diffuser des données sur la prévention du crime et la justice pénale (E/CN.15/1994/2, par. 3).

6. Cuba information
7. Defence conversion and military toxics (Conversion des armements et produits toxiques à usage militaire)
8. East Timor networking on PeaceNet (Réseau du Timor occidental sur PeaceNet)
9. Human rights information (Informations sur les droits de l'homme)
10. Immigrant and refugee rights (Droits des immigrants et des réfugiés)
11. Latin America information
12. Middle East information

39. En sélectionnant le point 3 ci-dessus, on obtiendrait le résultat suivant :

1. Connect with Africa on PeaceNet (Connexion avec l'Afrique sur PeaceNet)
2. Information resources on PeaceNet about Africa (Informations disponibles sur PeaceNet au sujet de l'Afrique)
3. Africa organizations online (Organisations africaines en ligne)
4. Affiliated networks in Africa (Réseaux affiliés en Afrique)
5. Africa conferences on the APC and Partner networks (Conférences africaines sur les réseaux APC et Partner)
6. CABECA: Electronic Communication Network Initiative for Africa (Initiative de réseau de communication électronique pour l'Afrique)
7. South Africa Watch Magazine (from Oxfam Canada)
8. Hunger Project - Africa Prize for Leadership (Prix africain d'initiative pour une élimination durable de la faim)
9. Other Africa information on Internet (Autres informations sur l'Afrique disponibles sur Internet)

40. La messagerie électronique de l'UNCJIN-L permet un échange d'informations immédiat sans distinction de frontières nationales, de statut ou de profession. Les thèmes abordés au cours d'une journée sur l'UNCJIN-L pourraient être les suivants :

1. Age minimum pour faire l'objet de poursuites (4 messages)
2. Nouveau texte sur la drogue - les Pays-Bas
3. Condamnés à mort et antécédents de mauvais traitements
4. A l'intention des étudiants de l'Université de Lamar
5. Postes universitaires
6. Parents battus
7. Rappel des règles de l'UNCJIN
8. Causes de délinquance
9. Violence à l'encontre des parents
10. Demandes de documents

C. Avantages pratiques de l'échange électronique d'informations

41. On peut donner plusieurs exemples des applications pratiques de l'échange d'informations sur l'UNCJIN-L. En septembre 1994, une demande urgente a été adressée par courrier électronique à l'UNCJIN-L pour obtenir des informations concernant l'âge légal minimum de la responsabilité pénale dans les différents pays. La personne qui a demandé l'information était un avocat plaidant une affaire devant la Commission européenne des droits de l'homme. L'affaire concernait deux enfants qui avaient été accusés en tant qu'adultes d'avoir tué un bambin. Ils ont été condamnés à une peine d'emprisonnement à vie pour avoir commis ce crime. Du fait que le pays en question était signataire de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales⁷, l'affaire avait été renvoyée à la Commission. Il était donc très important d'obtenir des informations sur l'âge auquel les enfants sont considérés comme responsables dans les autres pays, mais ces informations n'étaient pas immédiatement disponibles. La demande adressée à l'UNCJIN-L a suscité plusieurs réponses dont certaines se basaient sur des renseignements provenant des profils détaillés en matière de justice pénale rassemblés pour les enquêtes des Nations Unies sur les tendances

de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale, d'autres provenaient de spécialistes de la justice pénale et d'autres encore de personnes étrangères au système de justice pénale. L'avocat qui avait demandé l'information a déclaré plus tard qu'il n'avait à ce moment-là aucun autre moyen pour l'obtenir.

42. A une autre occasion, une note a été envoyée par l'Institut de criminologie de l'Université du Cap à l'UNCJIN-L l'informant de la rédaction d'un nouveau projet de loi sur les mineurs en Afrique du Sud et exprimant des remerciements pour les informations reçues concernant l'âge légal minimum de la responsabilité, qui a servi de point de départ à de nombreuses discussions sur le sujet.

43. L'UNCJIN sur Internet sert d'intermédiaire pour les conférences par courrier électronique. Ainsi, en janvier 1995, aux Etats-Unis, le Département de la justice pénale de l'Université d'Arkansas à Little Rock a organisé une conférence internationale sur la criminalité et la justice. Cette conférence avait cela de particulier qu'aucun des participants n'avait à quitter son poste de travail puisque la conférence se tenait sur Internet. Par suite des restrictions budgétaires que connaissent les universités, les gens ne vont plus suivre de conférences spécialisées, y vont moins souvent ou limitent la durée de leur séjour. Le fait d'organiser la conférence évoquée plus haut sur Internet a résolu en partie ces problèmes budgétaires puisque les participants n'ont pas eu à se déplacer jusqu'au lieu de la conférence. La seule chose qui leur était demandée était de s'inscrire à la conférence et de participer à divers groupes. Les participants pouvaient même "présenter" leur exposé tout en restant chez eux ou au bureau. L'UNCJIN a eu une autre influence sur les personnes intéressées par la justice pénale en favorisant la constitution de nouveaux groupes de discussion tels que le récent forum de discussion par voie électronique sur la délinquance informatique (COMCRI-L)*.

44. Au neuvième Congrès, le courrier électronique par Internet sera l'un des moyens utilisés pour transmettre les documents à l'Office des Nations Unies à Vienne en vue de leur production. Cela entraînera des économies considérables pour le budget du neuvième Congrès.

45. Il ressort des exemples ci-dessus que l'échange d'informations a un effet multiplicateur lorsqu'il utilise des panneaux d'affichage électronique. Il est également manifeste qu'un tel échange d'informations peut avoir des conséquences pratiques importantes sur le respect des droits de l'homme dans les travaux sur la justice pénale et la législation. L'effet multiplicateur se produit au-delà de l'UNCJIN, lorsque tous ceux qui interviennent dans l'appareil de justice pénale, tels qu'avocats, juges, membres de la police, politiciens, législateurs, planificateurs et décideurs sont touchés par des informations provenant d'une petite demande adressée à l'UNCJIN. Le plus impressionnant est peut-être que toutes les informations sont immédiatement disponibles dans le monde entier.

46. L'échange d'informations utilisant ce moyen a présenté d'autres avantages considérables. Au début de 1994, il y a eu à l'UNCJIN-L un débat animé sur la question des races et de la justice pénale. La discussion, souvent tumultueuse et chargée d'affectivité, a fait intervenir des personnes d'appartenance raciale, religieuse, ethnique et sociale différente. La discussion ne tendait pas seulement à susciter une réflexion mais avait aussi un caractère informatif. Qui plus est, elle n'aurait pu avoir lieu dans un cadre tel qu'une salle de classe, où les origines sociales et ethniques peuvent déterminer en partie qui prend la parole et qui s'en abstient ainsi que ce qui est dit. Lors d'une discussion électronique par contre, il n'y a pas de confrontation physique et les gens n'ont pas à révéler leur véritable identité. Les informations peuvent ainsi être échangées "dans l'anonymat". Les problèmes sont donc discutés de façon plus ouverte et plus franche. La pratique établie, qui consiste à diffuser l'information du sommet vers la base, comme indiqué à la section I. B ci-dessus, peut être contournée. Les participants "plus faibles" dans l'échange d'informations (c'est-à-dire les membres des groupes sociaux les moins puissants) n'ont pas à rester passifs en se contentant de recevoir l'information telle quelle. Ils peuvent réagir et contribuer pleinement, sur un pied d'égalité, à la discussion de l'UNCJIN-L.

47. C'est la raison pour laquelle l'UNCJIN-L est très important pour les pays moins avancés qui reçoivent l'information de l'extérieur. A mesure que les pays en développement seront de plus en plus nombreux à avoir

* On peut accéder à COMCRI-L en utilisant l'adresse électronique suivante : listserv@vm.cc.uni.torun.pl subscribe COMCRI-L (prénom) (nom).

accès à Internet, les possibilités d'un flux d'information dans les deux sens augmenteront. Il est probable que le développement des systèmes de télécommunication et d'information électroniques prendra rapidement de l'avance par rapport à celui d'autres infrastructures plus traditionnelles des pays en développement, si ce n'est déjà fait. Il est donc très important que l'UNCJIN soit prêt à répondre à la forte augmentation attendue du nombre des pays en développement reliés à Internet. Ce nombre a d'ailleurs fortement augmenté depuis deux ans.

III. PROBLEMES ET DEFIS

A. Mondialisation de la justice pénale et diversité des politiques en la matière

48. Au cours de cinq dernières années, l'amélioration de la compréhension des incidences mondiales des questions de politique générale dans des domaines tels que l'environnement, le développement industriel, la production, l'écologie et l'économie s'est accompagnée d'une rapide mondialisation de la justice pénale. La révolution des télécommunications a signifié la retransmission immédiate presque partout dans le monde des crimes et questions liées à la justice pénale via la télévision par satellite, et certaines formes de délinquance ont eu d'immenses ramifications mondiales. On peut citer par exemple les fraudes bancaires, la pollution de l'environnement, le trafic de drogues, les problèmes liés aux migrations et à la criminalité et les violations des droits de l'homme, y compris l'atteinte à la vie privée*. En outre, il est apparu clairement que la manière dont ces actes et d'autres délits sont traités par les systèmes de justice pénale varie immensément. La tâche à laquelle l'UNCJIN doit faire face en tant que système de centralisation et centre d'échange d'informations dans le domaine de la justice pénale internationale est d'aider les Etats Membres à prendre conscience de la diversité des systèmes de justice pénale dans le monde et de la diversité des solutions retenues dans les différents pays.

B. Diffusion électronique de l'information sur la justice pénale et fiabilité de cette information

49. Depuis 20 ans, le Service de la prévention du crime et de la justice pénale a pris de l'importance et perfectionné son système de collecte d'informations et de statistiques sur la criminalité et la justice pénale dans le cadre des enquêtes des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale. Les enquêtes font de plus en plus ressortir les différences considérables qui existent dans les niveaux de la criminalité, le traitement des délinquants, le recours à l'incarcération et le budget consacré à la justice pénale. Bien qu'une vingtaine de rapports utilisant les données sur les tendances de la criminalité aient été rendus publics (A/CONF.169/CRP.2)** et qu'un formulaire spécial ait été établi pour faciliter la publication de tendances comparatives de la criminalité (*Tendances : bulletin d'information de L'UNCJIN*), le défi principal à relever par le Service de la prévention du crime et de la justice pénale, avec ses ressources limitées, est de diffuser l'information auprès des Etats Membres. Beaucoup d'informations ont été recueillies mais trop peu ont été distribuées.

50. Le Service de la prévention du crime et de la justice pénale pourra accomplir cette tâche par l'intermédiaire de L'UNCJIN, et ce de plusieurs façons. Tout d'abord, les séries de données émanant des trois premières enquêtes des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale sont disponibles gratuitement sur Internet grâce à un protocole spécial de transfert des

* Voir par exemple le document de travail établi par le Secrétariat et intitulé "Systèmes de justice pénale et de police : gestion et amélioration de la police et d'autres services de répression, du parquet, des tribunaux et du système pénitentiaire et rôle des avocats" (A/CONF.169/6, par. 89 à 92); le document de base pour l'atelier sur la coopération et l'assistance internationales pour la gestion du système de justice pénale : informatisation des activités de justice pénale et élaboration, analyse et utilisation des informations sur la justice pénale (A/CONF.169/13, par. 37 à 40); et James Michael, *Privacy and Human Rights: an International and Comparative Study with Special Reference to Developments in Information Technology* (Paris, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, 1994).

** Disponibles auprès du Service de la prévention du crime et de la justice pénale.

fichiers*. Toute personne reliée à Internet peut avoir accès à ces données et les utiliser à des fins de recherche ou de planification**. Internet s'est déjà révélé être un excellent moyen pour distribuer les données des Nations Unies. En septembre 1994, le taux moyen d'accès était de 10 personnes par jour. L'un des avantages que présente la diffusion de ces données par voie électronique est qu'il est facile de les améliorer et de les mettre à jour, ce qui ne serait pas le cas si elles étaient publiées sur un support papier.

51. La diffusion électronique des données améliore l'efficacité mais pose aussi de nouveaux problèmes. La valeur et la fiabilité des données obtenues par des moyens électroniques, en particulier les statistiques internationales sur la criminalité et la justice pénale, sont une source de préoccupation réelle, en grande partie du fait de la variabilité des données et parce que la source officielle de l'information est souvent difficile à déterminer. Malgré un certain nombre de fichiers "readme" d'avertissement accompagnant les séries de données des Nations Unies, les statistiques sont souvent mal interprétées. Pour tenter de résoudre le problème, le Service de la prévention du crime et de la justice pénale, avec des instituts régionaux, notamment l'Institut européen pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance, affilié à l'Organisation des Nations Unies, a entrepris d'élaborer des profils en matière de justice pénale pour les pays qui communiquent des informations pour les enquêtes des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale. Ces profils sont mis à jour et validés une fois recueillies les données pour chaque enquête des Nations Unies. Ils comportent des descriptions des systèmes de justice pénale dans les différents pays et s'efforcent de replacer les statistiques concernant les pays dans un contexte signifiant. On peut facilement accéder à ces profils par le menu Gopher de l'UNCJIN.

52. Il est manifeste que la diffusion de l'information par voie électronique est bien plus efficace que les autres moyens. En outre, les personnes reliées à Internet sont à la recherche d'une information; par conséquent, le "public" d'Internet est beaucoup plus susceptible de destiner cette information à un usage pratique. Par ailleurs, en fonction du programme informatique, il peut être possible de compter le nombre de fois où l'information est demandée et censément utilisée. Cela ne peut pas se faire avec un support papier. Enfin, la diffusion des informations sur papier est un processus complexe et cher; il faut du papier, de l'encre, des enveloppes, un système de courrier relativement lent, parfois un délai d'un an ou plus pour la mise à jour ainsi que d'importantes listes de distribution ou autres moyens de vente.

C. Bibliothèques électroniques

53. Le principal problème de l'information sur support papier est le coût élevé du stockage et de l'achat. Du fait de l'explosion de l'information en matière de justice pénale depuis dix ans, il est devenu impossible pour les bibliothèques et centres de documentation de tout centraliser. En conséquence, un changement important dans l'évolution des bibliothèques à la fin du XXème siècle a été qu'elles ont renoncé à développer en priorité leurs propres collections et commencent à concentrer leurs efforts sur l'accès à l'information. Les bibliothèques ont entrepris de former des consortiums afin de mettre au point des collections électroniques communes et d'améliorer l'accès aux collections des unes et des autres. Internet et l'UNCJIN collaborent avec ces associations de bibliothèques comme le Réseau mondial de bibliothèques de justice pénale pour ouvrir l'accès à ces collections, y compris des listes de documents de conférence que les bibliothèques ont du mal à obtenir et, une fois qu'elles les ont obtenus, à classer. On peut accéder immédiatement sur Internet aux plus grandes bibliothèques du monde sur la justice pénale par l'intermédiaire du programme Gopher de l'UNCJIN.

*L'adresse actuelle pour y accéder est 128.204.33.18; login: anonymous; password: userid. Des détails supplémentaires sur ce service et les possibilités d'accès seront communiqués au neuvième Congrès. Les résultats de la quatrième Enquête sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale seront également bientôt disponibles.

**Voir Centre international pour la réforme du droit pénal et de la politique de justice criminelle, Guide to Internet Resources in Criminal Law and Criminal Justice, disponible par voie électronique sur Gopher (view. ubc. ca port 70) et World Wide Web (<http://view.ubc.ca>).

D. Participation des pays en développement

54. Une préoccupation souvent exprimée au sujet de la société mondiale de l'information électronique est que les pays en développement, ou du moins les pays les moins avancés, se retrouveront très à la traîne. L'UNCJIN est conscient de ce problème et publie périodiquement un bulletin d'information sur support papier à l'intention des pays où les télécommunications et l'informatique sont peu développés; il ne peut s'agir toutefois que d'une solution provisoire au grave problème que pose l'intégration des pays en développement dans la société mondiale de l'information. Il est tout à fait impensable de fournir aux pays en développement, sur un support papier, le volume considérable d'informations faisant maintenant l'objet d'échanges électroniques. L'achat, le transport et le stockage de ces informations sur papier reviennent cher. Il serait beaucoup plus économique et plus efficace de faire rentrer les pays en développement dans l'ère de l'information et de leur permettre d'accéder, via Internet, aux bibliothèques modernes sur la justice pénale et aux bases de données de l'UNCJIN. L'Assemblée générale, dans sa résolution 45/109, priait le Secrétaire général et les États Membres d'accorder une attention particulière aux pays en développement dans tous ce qui a trait à la collaboration et à l'assistance technique touchant l'élaboration de programmes d'information et de statistiques en matière de délinquance et de justice pénale. La tâche du Service de la prévention du crime et de la justice pénale ainsi que de toutes les autres instances des Nations Unies s'occupant de développer les infrastructures des pays moins avancés consiste à donner à ces pays la possibilité d'avoir des communications électroniques et d'être reliés à Internet. Les publications sur support papier ne sont pas une solution. L'accès est essentiel pour les pays aussi bien développés que moins développés. Pour accomplir cette tâche, il ne faut pas seulement contribuer à la mise en place d'une infrastructure de base pour les télécommunications et pour les matériels et logiciels informatiques mais aussi donner au personnel adéquat la formation nécessaire à l'acquisition d'une culture de l'information*. Les pays en développement doivent savoir comment accéder à l'information et où la trouver. C'est la tâche difficile qui s'impose à toutes les personnes s'intéressant à la justice pénale, quel que soit le stade de développement de leur pays.

55. S'il est difficile de relier les pays en développement à l'UNCJIN via Internet, cela n'est certainement pas impossible. Il y a déjà 30 pays en développement au moins qui disposent d'une liaison intégrale avec Internet tandis que beaucoup d'autres ont des liaisons partielles. Une initiative du PNUD faisant appel au Réseau pour un développement durable a tenté, par l'intermédiaire d'ateliers, de réunions et d'études conduites en Afrique, en Asie et en Amérique latine, d'aider les pays en développement à établir une liaison avec Internet⁸. Même le projet de Réseau pour un développement durable, qui s'occupe des problèmes techniques souvent délicats que pose l'établissement de liaisons avec Internet dans les pays en développement, ne peut réussir sans une collaboration financière d'organisations nationales et internationales. Il existe aussi des solutions intermédiaires qui pourraient aider les pays en développement à établir des liaisons Internet (voir annexe).

56. Un défi qui se pose au programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale est de ne pas se laisser distancer par les rapides progrès des logiciels et du matériel. Internet est très différent aujourd'hui de ce qu'il était il y a un an seulement. Si l'UNCJIN deviendra plus facile à utiliser pour ceux qui souhaitent accéder aux données, il deviendra de plus en plus cher pour ceux qui fournissent les données et l'accès, tel que le Service de la prévention du crime et la justice pénale, car ils doivent suivre les progrès du matériel et des logiciels qui permettent à l'utilisateur d'accéder plus facilement à l'information. La modernisation du matériel et des logiciels doit donc être un processus continu. Il sera en outre essentiel de s'assurer que les exploitants des systèmes et autres personnels compétents soient tenus au courant des derniers progrès en la matière.

* On ne soutient pas ici la thèse selon laquelle la généralisation des techniques de l'information dans les pays en développement favorisera nécessairement la croissance économique. On a démontré que cela n'était au mieux qu'un faux espoir (pour une excellente analyse de la question, voir Herbert S. Dordick et Georgette Wang, *The Information Society: A Retrospective View* (Newbury Park, Sage, 1993)). Le fait d'aider les pays en développement à acquérir une culture de l'information garantira qu'ils ne deviendront pas les victimes passives de la propagande engendrée par l'ère de l'information. On doit donner aux pays en développement la capacité d'évaluer les informations qui leur parviennent de la société mondiale de l'information.

IV. FUTUR DU RESEAU D'INFORMATION DES NATIONS UNIES SUR LA CRIMINALITE ET LA JUSTICE

A. Transfert du réseau d'information des Nations Unies sur la criminalité et la justice à l'Office des Nations Unies à Vienne*

57. L'avenir de l'UNCJIN dépend de nombreux facteurs. Du point de vue de l'organisation, des décisions importantes devront être prises pour encourager un développement plus décentralisé. Un changement important serait, une fois que la fonction d'échange d'informations aura été établie à Vienne, que les instituts régionaux bénéficiant d'une liaison totale avec Internet mettent au point leurs propres sous-systèmes dans le cadre de l'UNCJIN. L'établissement d'un degré de connexion suffisant à Internet peut cependant revenir cher. Le Service de la prévention du crime et de la justice pénale, du fait qu'il fait partie du système des Nations Unies, bénéficie d'un degré relativement élevé de connexion à Internet pour un faible coût. Cela est dû au fait que de grandes organisations comme les Nations Unies peuvent absorber le coût relativement élevé d'un degré élevé de connexion à Internet. Il est donc plus rentable de développer l'UNCJIN à partir de Vienne. Ce processus est déjà engagé avec l'assistance généreuse de l'Université de Vienne. Les informaticiens de l'Institut d'informatique appliquée de l'Université de Vienne, en coopération avec le coordonnateur de l'UNCJIN et l'Office des Nations Unies à Vienne ont transféré à Vienne certaines parties du programme Gopher de l'UNCJIN qui se trouvaient à la School of Criminal Justice de l'Université de New York à Albany et installé dans une interface graphique World Wide Web, qui permet de mieux visualiser l'information déjà disponible sur le programme Gopher de l'UNCJIN. En dernière analyse, l'interface graphique permettra une meilleure diffusion des textes, non seulement en anglais mais aussi dans les autres langues officielles de l'ONU**. En outre, pour tenter d'améliorer l'UNCJIN, le National Institute of Justice du Département de la justice des Etats-Unis, en collaboration avec le secteur privé, aide le Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale à mettre en place un centre d'échange d'informations informatisé en ligne sur la criminalité et la justice. Ce centre, dont le principe sera exposé lors de l'atelier et du colloque annexe, fera aussi l'objet d'un examen distinct par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, à sa quatrième session, qui se tiendra à Vienne du 30 mai au 9 juin 1995. Les participants au neuvième Congrès sont invités à présenter leurs observations sur la situation actuelle et l'évolution de l'UNCJIN compte tenu de leurs expériences et de leurs attentes dans le domaine de l'informatisation de la collecte et de la diffusion des informations sur le crime et la justice.

B. Rôle des gouvernements, des instituts régionaux et interrégionaux et autres instances

58. Les instituts régionaux et interrégionaux devraient envisager de communiquer à l'UNCJIN leurs bulletins d'information, bases de données, rapports et autres publications sous une forme électronique de manière à ce qu'ils se trouvent sur Internet. Le Service peut aider les instituts à cet égard. Ces derniers doivent quant à eux veiller à préparer leurs fichiers électroniques de façon à ce qu'ils soient relativement faciles à installer sur Internet.

59. Les Etats Membres peuvent beaucoup contribuer à améliorer le flux des informations sur la justice pénale en collaborant étroitement avec les instituts régionaux et en communiquant à ces instituts les informations électroniques qu'ils souhaitent voir diffuser par l'intermédiaire d'Internet. Il est beaucoup plus facile de se tenir à jour pour les utilisateurs finaux que pour les fournisseurs, du fait que le degré de connexion à Internet qui est nécessaire n'est pas élevé et que le coût est de ce fait relativement faible.

60. La participation à l'UNCJIN sur Internet ne coûte rien, à condition que l'utilisateur soit relié à Internet. Or, le coût de la connexion à Internet continue de baisser. Aux Etats-Unis, les frais d'accès à Internet ne sont plus

* Voir également le rapport du Secrétaire général sur les progrès réalisés dans l'application des résolutions 46/152, 47/91 et 48/103 de l'Assemblée générale (A/49/593, par. 79).

** On peut accéder à World Wide Web, qui est expérimental, en utilisant l'adresse électronique suivante : <http://www.ifs.univie.ac.at/~pr2gql/uno>.

que de 12 dollars EU par mois, y compris les frais de télécommunications. Dans les autres pays, le même service peut être assuré par divers fournisseurs commerciaux pour un prix équivalent, mais il faut parfois ajouter les frais de télécommunications. En dehors des Etats-Unis, le coût du raccordement électronique à un réseau dépend dans une large mesure du tarif local des télécommunications. La qualité de la liaison dépend aussi de la qualité du système de télécommunications. Les grandes unités, telles que les départements gouvernementaux et grandes universités, sont presque toujours les premières à obtenir une connexion complète à Internet. Il est peut-être donc conseillé dans un premier temps d'essayer d'obtenir cette connexion par l'intermédiaire d'universités et de départements gouvernementaux qui ont des centres informatiques. Il s'ensuit que les instituts régionaux et interrégionaux des Nations Unies devraient entreprendre d'établir des liens de coopération avec les universités locales et les départements gouvernementaux. Cela permettra non seulement d'obtenir de bonnes connexions à Internet pour un faible coût mais améliorera aussi l'échange d'informations entre les universités, les instituts régionaux et les gouvernements.

C. Autres implications

61. Le temps qu'il faudra consacrer à la maintenance de l'UNCJIN est appelé à augmenter. Le développement des bases de données et possibilités d'accès via Gopher à d'autres bases de données doit faire l'objet d'un suivi constant. Du fait que les adresses électroniques des bases de données et autres systèmes Gopher changent et que les autres systèmes Gopher modifient constamment la structure de leurs bases de données, l'exploitant du système qui supervise l'UNCJIN doit être sans arrêt à l'affût des changements. En ce qui concerne le service télématique de l'UNCJIN-L, si le nombre des membres continue d'augmenter rapidement, comme c'est le cas depuis deux ans, la charge de travail nécessaire pour assurer le suivi des membres et veiller au bon fonctionnement du système d'échange de messages augmentera aussi considérablement. C'est la partie qui demande le plus de travail mais c'est aussi celle qui procure le plus de satisfactions comme le montrent les exemples mentionnés plus haut. Il faut qu'il y ait au moins une personne qui s'occupe du développement et de la maintenance de l'UNCJIN si l'on veut préserver le niveau élevé de qualité actuel. La qualité et le développement du réseau dépendront aussi toutefois dans une grande mesure de l'aptitude de tous les instituts régionaux et interrégionaux des Nations Unies à contribuer à la base de données et à accroître le nombre de ses membres en parrainant des pays en développement et en encourageant les organismes nationaux à fournir des informations et à se raccorder à l'UNCJIN.

V. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

A. Composition du Réseau d'information des Nations Unies sur la criminalité et la justice

62. Au cours de la brève période qui s'est écoulée depuis la création de l'UNCJIN, des changements très importants se sont produits dans la technologie de l'information. La société mondiale de l'information est apparue, entraînant dans son sillage un énorme volume d'informations sur la justice pénale.

63. Dès maintenant, de nombreux spécialistes de la justice pénale échangent des informations importantes et utiles à l'aide du service télématique de l'UNCJIN grâce auquel ils peuvent échanger librement des renseignements immédiats, pratiques et pertinents. Bien que le nombre de membres de l'UNCJIN-L ait décuplé en cinq ans, ceux-ci restent concentrés aux Etats-Unis, ce qui se comprend, puisque c'est dans ce pays qu'Internet est le plus développé et a commencé ses activités. Mais il pourrait en aller autrement. De nombreux Etats possèdent les installations et les connaissances voulues pour utiliser Internet. Ils devraient inciter les agents de leurs administrations qui s'occupent de recherche, de planification, de législation et de justice pénale à utiliser régulièrement l'UNCJIN sur Internet. C'est en effet un moyen efficace de se tenir au courant de ce que fait la justice criminelle. C'est aussi une source à consulter pour résoudre des problèmes pratiques, théoriques ou de principes.

B. Type et portée de l'information

64. Etant donné la position unique qu'il occupe dans le système des Nations Unies, le Service de la prévention du crime et de la justice pénale devrait continuer de redoubler d'efforts pour stocker et diffuser non seulement ses propres données, mais aussi celles d'autres organismes, instituts et organes coopérant avec les Nations Unies dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale. Il pourrait le faire au prix d'une augmentation minimale de ses dépenses, spécialement si le personnel des organes qui l'alimentent a appris correctement à préparer les documents électroniques à diffuser sur Internet.

65. Outre le stockage et la diffusion des bases de données, le Service devrait commencer à remplir son autre fonction de centre d'échange qui consiste à ouvrir l'accès à d'autres bases de données et d'autres informations dans le monde grâce au logiciel le plus récent d'Internet. Pour ce faire, il aura besoin de ressources financières et de moyens de gestion.

C. Utilisation et fournitures de l'information

66. Premièrement les Etats Membres peuvent contribuer au succès de l'UNCJIN sur Internet en utilisant les services qu'il offre. Le Service et les institutions qui coopèrent avec l'ONU dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale ont produit au cours des 20 dernières années un fonds important de renseignements sur la justice pénale, dont une bonne partie n'est pas accessible. Or, ces renseignements pourraient devenir aisément accessibles sur l'UNCJIN. Qui plus est, les Etats Membres devraient encourager leurs administrations nationales ainsi que les organisations non gouvernementales à exploiter davantage ce trésor de renseignements, spécialement les données provenant des enquêtes des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale.

67. Deuxièmement, les gouvernements des Etats Membres devraient appuyer l'UNCJIN en fournissant des bases de données et des rapports sur leurs programmes de prévention du crime, sur les solutions spéciales aux problèmes de la justice pénale et sur les bulletins d'information relatifs aux activités et aux progrès de leur pays. Si les Etats Membres possèdent déjà les installations et liaisons perfectionnées à Internet, ils devraient établir leur propre système Gopher, en rendant disponibles les bases de données et les informations dont ils disposent. De cette manière, les renseignements pourront aussi être obtenus instantanément sur le système Gopher de l'UNCJIN.

68. Enfin, les Etats Membres devraient s'efforcer de mieux faire connaître leurs activités. Les nouvelles, les événements, les réunions et les conférences sont d'un grand intérêt pour les membres du l'UNCJIN-L, car c'est en étant informés de ces questions que les membres du monde entier apprennent à connaître les problèmes qui préoccupent un pays donné et sont en mesure de localiser les personnes qui font peut-être des recherches sur un problème analogue à celui leur propre pays est confronté. Ces informations ne peuvent être obtenues que par le recours au service télématique. Ce service est aussi le meilleur moyen d'établir des liaisons entre les spécialistes de la justice pénale et les planificateurs, spécialement ceux des administrations publiques qui sont souvent isolés de la population et du reste du monde. C'est également un moyen d'améliorer l'interaction entre les gouvernements et les organisations non gouvernementales.

D. Assistance aux pays en développement

69. L'assistance aux pays en développement revêt toujours une priorité élevée. Le huitième Congrès a étudié la possibilité d'établir un système complet de subventions pour permettre aux pays en développement de participer à l'échange électronique d'informations encouragé par l'UNCJIN (A/CONF.144/14, par. 57 à 66). Un grand nombre de pays en développement ont déjà obtenu une bonne part du matériel technique qui fournit une grande partie de l'information, mais ces pays manquent souvent des moyens d'éducation nécessaires pour faire face à cette avalanche d'informations publiées de nos jours par la société mondiale de l'information. Il est donc urgent d'organiser des séminaires d'éducation et de formation pour les personnels des pays en développement qui ont accès à Internet. Il faut leur apprendre à se connecter à l'UNCJIN, à élaborer des stratégies de recherche pour trouver l'information dont ils ont besoin et à en évaluer la fiabilité et la validité.

Notes

¹*Documents officiels du Conseil économique et social, 1994, Supplément N° 11 (E/1994/31), chap. IV, par. 6.*

²*Ibid.*, chap. II, par. 8.

³*Ibid.*, chap. VI, par. 4.

⁴P.S. Breivik, "Education for the information age", D.W. Farmer et T.F. Mech, eds., *New Directions for Higher Education*, N° 78, été 1992.

⁵American Library Association Presidential Committee on Information Literacy, *Final Report* (Chicago, Illinois, American Library Association, 1989).

⁶*Time Magazine*, 25 juillet 1994.

⁷ONU, *Recueil des traités*, vol. 213, N° 2889.

⁸Raul Zambrano, "Sustainable Development Network: extending the links and their value", *Logon* N° 25, juin 1994, p. 7; et Mutawakilu A. Tihamiyu, "Sub-Saharan Africa and the paperless society: a comment and a counterpoint", *Journal of the American Society for Information Science*, vol. 40, N° 5 (1989), p. 325 à 328.

Annexe

RELIER LES PAYS EN DEVELOPPEMENT A INTERNET

1. Dans bon nombre de pays en développement, les communications téléphoniques sont en mauvais état. Sachant qu'il est coûteux et long de les améliorer, les gouvernements de ces pays ont opté pour des solutions de rechange qui font appel aux liaisons par satellite. C'est ainsi qu'avec l'aide de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Agence panafricaine d'information, par exemple, a établi un réseau relié par satellite qui permet aujourd'hui aux bureaux de 13 pays africains d'être reliés à Internet*. On peut espérer que d'autres organisations des Nations Unies offriront le même type d'assistance technique. La façon de se relier à Internet dans les pays en développement est décrite ci-après, bien que les arrangements précis dépendront de l'endroit où l'on se trouve et de la façon dont est administré le réseau de télécommunication du pays considéré.

2. Toutes les liaisons à Internet peuvent être faites de plusieurs façons et à plusieurs niveaux différents. De manière générale, les liaisons disponibles sont les suivantes :

a) Une liaison directe et complète utilise un réseau local qui offre une liaison et une capacité Ethernet ainsi que le logiciel et les protocoles appropriés. La plupart des grandes universités du monde possèdent ce type de liaison, même celles des pays en développement où Internet est disponible. Cette liaison permet d'accéder au courrier électronique, à la recherche des bases de données et à d'autres services spéciaux d'Internet comme Gopher et World Wide Web. Parfois, il est possible d'avoir accès à Internet par l'intermédiaire d'un centre d'ordinateur d'une université à un coût relativement faible, ou sur la base de l'échange de services;

b) Une liaison indirecte par le biais d'une ligne téléphonique donne accès à un fournisseur de services comme Delphi, CompuServe ou America On-line. Ces réseaux offrent différents niveaux d'accès à Internet. Delphi donne accès à tous les services d'Internet; CompuServe ne donne accès qu'au courrier électronique. Leurs tarifs sont relativement bas : 15-20 dollars des Etats-Unis par mois pour l'accès direct illimité, y compris les frais de télécommunications. Le coût peut cependant être plus élevé en dehors des Etats-Unis, du fait que le coût des télécommunications varie. Dans certains pays, spécialement ceux où le gouvernement a le monopole des télécommunications, le coût de l'accès téléphonique au réseau peut être élevé. Dans un grand nombre de pays, toutefois, certains des fournisseurs de services commencent à offrir des tarifs d'accès qui comprennent des redevances de télécommunications réduites, si bien que les prix diminuent rapidement. Des fournisseurs cités ci-dessus, Delphi est peut-être un bon choix non seulement parce qu'il offre un excellent service Internet, mais aussi parce qu'il possède un réseau complet en espagnol. Un fournisseur de services particulièrement intéressant pour les pays en développement est le réseau de l'Association for Progressive Communication (APC) qui possède des noeuds ou points d'accès à Internet dans toute l'Afrique, l'Asie, l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud, ainsi que l'Europe centrale et l'Europe de l'Est;

c) L'emploi d'ordinateurs reliés localement et utilisant un logiciel commun est généralement une solution plus ou moins satisfaisante selon la localité. En général, il existe deux "réseaux" de ce type : FIDONET, qui est populaire en Afrique, et UNIX to UNIX CoPy (UUCP)** , qui est populaire en Amérique du Sud. Il s'agit en général d'arrangements informels qui peuvent néanmoins offrir une liaison bon marché par courrier électronique à Internet. Ces liaisons sont cependant difficiles à installer pour les débutants et sont largement tributaires de l'existence d'un groupe local d'utilisateurs pour l'appui et la maintenance. Elles dépendent aussi entièrement de l'emploi des lignes téléphoniques existantes et ne sont généralement disponibles que sur demande. La plupart des pays en développement accèdent au réseau APC par ces arrangements informels.

*D'après les renseignements publiés dans le *New York Times* du 1er octobre 1994.

**Voir James Gardener, *DOS User's Guide to the Internet* (Englewood Cliffs, New Jersey, Prentice-Hall, 1994) pour avoir une description détaillée de la façon de se relier à Internet via UUCP et les instructions à ce sujet.

3. L'association APC de réseaux peut être un véhicule approprié pour avoir accès à Internet à partir des pays en développement. APC est un partenariat mondial de réseaux membres désireux d'offrir des services de communications à bon marché par ordinateur aux particuliers et aux organisations non gouvernementales qui oeuvrent en faveur d'un environnement durable, des droits de l'homme universels et de la justice sociale et économique. APC donne plus d'efficacité aux organisations autochtones locales en les encourageant à apprendre à travailler en réseau par ordinateur. Tous les membres de l'APC sont des organisations indépendantes qui restent entièrement maîtres de leur réseau. Les réseaux membres paient un pourcentage de leurs revenus au secrétariat de l'APC pour diversifier la croissance de l'Association.

4. L'APC a été le principal fournisseur de télécommunications aux organisations non gouvernementales qui ont pris part à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement à Rio (Brésil) du 3 au 14 juin 1992, à la Conférence mondiale sur les droits de l'homme tenue à Vienne du 14 au 25 juin 1993 et à la Conférence internationale sur la population et le développement tenue au Caire du 5 au 13 septembre 1994. Des dispositions sont prises pour offrir des services similaires au Sommet mondial pour le développement social de Copenhague, les 11 et 12 mars 1995, et à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes : Lutte pour l'égalité, le développement et la paix, qui aura lieu à Beijing du 1er au 15 septembre 1995.

5. Le réseau APC offre des liaisons via FIDONET dans les pays d'Afrique suivants : Afrique du Sud, Algérie, Egypte, Ethiopie, Ghana, Kenya, Maroc, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Tunisie, Zambie et Zimbabwe. L'accès est possible aussi via des réseaux comme AlterNex, Chasque et EquaNex en Amérique du Sud, ainsi que par UUCP et d'autres réseaux. L'accès à l'Europe orientale et aux Etats nouvellement indépendants de l'ex-Union des République socialistes soviétiques est possible par GlasNet. APC est également accessible dans plus de 150 pays du monde.

6. Le principal obstacle à surmonter par les pays en développement pour être reliés à Internet est l'insuffisance des installations de téléphone ou de télécommunications. Les fournisseurs de services comme Sprint s'efforcent d'améliorer la situation. Tout comme pour le projet de l'UNESCO réalisé en collaboration avec l'Agence panafricaine d'information, il est maintenant possible, pour autant qu'on ait des ressources suffisantes, de court-circuiter la ligne téléphonique et de se brancher directement sur les fournisseurs de services par une liaison de télécommunications satellitaires. Certaines compagnies offrent aujourd'hui ce service, bien que, dans les pays en développement, il ne soit encore disponible que dans une mesure limitée et reste coûteux. Pour l'instant, il est préférable d'utiliser les réseaux indiqués ci-dessous pour avoir accès au monde entier.

7. Un avantage supplémentaire du réseau APC est qu'il est conçu pour être utilisé rapidement et aisément. Une aide est offerte sous forme de manuels d'apprentissage pour l'utilisateur et on peut aussi demander de l'aide en direct et par téléphone. Certains membres de l'APC peuvent offrir une aide et une formation pour l'achat, l'installation et l'utilisation du matériel.

8. Le coût varie d'un pays à l'autre, tout comme le niveau d'accès. Les redevances d'accès à certains des réseaux sont indiquées ci-après (les redevances téléphoniques peuvent être plus élevées) :

| Réseau | Redevance de démarrage | Redevance mensuelle | Redevance horaire | Gratuit par mois |
|------------|------------------------|---------------------|-------------------|------------------------------------|
| AlterNex* | \$EU 20 | \$EU 10 | \$EU 5-10 | 1 heure |
| IGC* | \$EU 15 | \$EU 10 | \$EU 3-10 | 1 heure |
| NordNet** | KrS 100 | KrS 33 | KrS 75 | usage pour l'équivalent de 100 KrS |
| Pegasus*** | \$A 95 | \$A 20 | SA 11-23 | 1 heure |

*\$EU = dollar des Etats-Unis

**KrS = couronne suédoise

***\$A = dollar australien

9. Chacun des réseaux membres de l'APC fait payer des redevances similaires et les taux sont volontairement réduits. Les redevances sont généralement payables en monnaie locale. L'abonnement à l'un des réseaux membres donne accès à tous les autres.

Pour être relié aux réseaux de l'APC, l'utilisateur doit avoir :

- Un ordinateur personnel;
- Accès à une ligne de téléphone ordinaire;
- Un modem (pour relier l'ordinateur à la ligne de téléphone);
- Un logiciel quelconque de communications;
- Un compte sur un des réseaux de l'APC.

10. Pour avoir accès à l'UNCJIN sur Internet, via un réseau de l'APC, il faut remplir le formulaire ci-après et l'envoyer (par la poste, par télécopie ou par courrier électronique) à l'un des réseaux membres dont la liste est donnée ci-dessous :

AlterNex (pour le Brésil et les autres pays d'Amérique du Sud)
IBASE
Rua Vicente de Souza 29
22251-070 Rio de Janeiro
Brésil
Téléphone : +55 (21) 286-0348
Télécopie : +55 (21) 286-0541
Courrier électronique : suporte@ax.apc.org

Chasque (pour le Paraguay et l'Uruguay)
Casilla Correo 1539
Montevideo 11000
Uruguay
Téléphone : +598 (2) 496-192
Télécopie : +598 (2) 419-222
Courrier électronique : apoyo@chasque.apc.org

ComLink (pour l'Allemagne, l'Autriche, la Croatie, l'Italie, la Turquie et la Yougoslavie)
Emil-Meyer-Str. 20
D-30165 Hannover
Allemagne
Courrier électronique : support@oln.comlink.apc.org

Ecuanex (pour l'Equateur)
12 de Octubre 622, OF. 504
Casilla 17-12-566
Quito
Equateur
Téléphone : +593 (2) 528-716
Télécopie : +593 (2) 505-073
Courrier électronique : intercom@ecuanex.apc.org

GlasNet (pour la Fédération de Russie et les autres pays du Commonwealth d'Etats indépendants)

ulitsa Sadovaya-Chernograizskaya

dom 4, Komnata 16, Third Floor

107078 Moscow

Fédération de Russie

Téléphone : +7 (095) 207-0704

Courrier électronique : support@glas.apc.org

GlasNet-Ukraine (GLUK) (pour l'Ukraine)

14b Metrologicheskaya str.

Kiev, 252143

Ukraine

Téléphone : +7 (044) 266 9481

Télécopie : +7 (044) 266 9475

Courrier électronique : support@gluk.apc.org

GreenNet - Main Office (pour le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et les autres pays d'Europe ainsi que pour les pays d'Afrique, d'Asie et du Moyen-Orient)

393-395 City Road

London EC1V 1NE

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Téléphone : +44 (71) 713-1941

Télécopie : +44 (71) 833-1169

Courrier électronique : support@gn.apc.org

GreenNet - Netherlands Office (pour les Pays-Bas)

c/o Antenna

Box 1513

NL-6501 Nijmegen

Pays-Bas

Téléphone : +31 (80) 235-372

Télécopie : +31 (80) 236-798

Courrier électronique : support@antenna.nl

HISTRIA (pour la Slovénie)

Ziherlova 43 61

Ljubljana

Slovénie

Téléphone : +38 (61) 211-553

Télécopie : +38 (61) 152-107

Electronic mail: support@histrria.apc.org

IGC - EcoNet/PeaceNet/ConflictNet/LaborNet (pour la Chine, le Japon et les Etats-Unis d'Amérique)

18 De Boom Street

San Francisco, California 94107

Etats-Unis d'Amérique

Téléphone : +1 (415) 442-0220:

Télécopie : +1 (415) 546-1794

Courrier électronique : support@igc.apc.org

Laneta (pour le Mexique)

Tlalpan 1025, col. portales

Mexico City

Mexique

Téléphone : +52 (5) 277-4791

Télécopie : +52 (5) 277-4791

Courrier électronique :

soporte@laneta.apc.org

Nicarao (pour le Nicaragua, Panama et les autres pays d'Amérique centrale)

CRIES

Apartado 3516

Iglesia Carmen

1 cuadra al lago

Managua

Nicaragua

Téléphone : +505 (2) 621 312

Télécopie : +505 (2) 621 244

Courrier électronique :

ayuda@nicarao.apc.org

NordNet (pour les pays nordiques et les pays baltes)

Huvudskaersvaegen 13, nb

S-12154 Johanneshov

Suède

Téléphone : +46 (8) 6000-331

Télécopie : +46 (8) 6000-443

Courrier électronique : support@nn.apc.org

Pegasus (pour l'Australie et les autres pays de l'Asie du Sud-Est et les îles du Pacifique)

P.O. Box 284

Broadway 4006

Queensland

Australie

Téléphone : +61 (7) 257-1111

Télécopie : +61 (7) 257-1087

Courrier électronique : support@peg.apc.org

SangoNet (pour l'Afrique australe)

13th floor Longsbank Building

187 Bree Street

Johannesburg 2000

Afrique du Sud

Téléphone : +27 (11) 838-6944

Télécopie : +27 (11) 838-6310

Courrier électronique : support@wn.apc.org

Wamani (pour l'Argentine)

CCI

Talcahuano 325-3F

1013 Buenos Aires

Argentine

Téléphone : +54 (1) 35 6842

Courrier électronique :

apoyo@wamani.apc.org

Web (pour le Canada et Cuba)

NirvCentre

401 Richmond Street West

Suite 104

Toronto, Ontario M5V 3A8

Canada

Téléphone : +1 (416) 596-0212

Télécopie : +1 (416) 596-1374

Courrier électronique : support@web.apc.org

Bureaux du Secrétariat de l'Association for Progressive Communication

APC International Secretariat

Rua Vincente de Souza 29

22251-070 Rio de Janeiro

Brésil

Téléphone : +55 (21) 286-4467

Télécopie : +55 (21) 286-0541

Courrier électronique : apcadmin@apc.org

APC North American Regional Office

18 De Boom Street

San Francisco, California 94107

Etats-Unis d'Amérique

Téléphone : +1 (415) 442-0220

Télécopie : +1 (415) 546-1794

Courrier électronique : apcadmin@apc.org

Formulaire à envoyer au réseau membre approprié

Réseau à joindre (voir la liste ci-dessus) : _____

Désignation préférée de l'utilisateur : _____

(2 ou 3 lettres et/ou chiffres arabes sans ponctuation, par exemple pwilson, ou un acronyme)

Nom : _____

Organisation : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Télécopie : _____

Principaux domaines d'intérêt : _____

- A facturer mensuellement (ci-joint un acompte remboursable de 50 dollars EU)
- Abonnement à porter au débit de la carte de crédit :

Nom figurant sur la carte de crédit : _____

Numéro de compte/date d'expiration : _____

Signature : _____

- L'adresse peut être indiquée dans le répertoire en direct
- Le numéro de téléphone peut être inscrit dans le répertoire en direct

This archiving project is a collaborative effort between the United Nations Office on Drugs and Crime and the American Society of Criminology, Division of International Criminology. Any comments or questions should be directed to Cindy J. Smith at cjsmithphd@comcast.net or Emil Wandzilak at emil.wandzilak@unodc.org.